

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1363

présenté par
M. Jean-Christophe Lagarde et M. Fromantin
à l'amendement n° 1349 (Rect) du Gouvernement

AVANT L'ARTICLE 35 A

Après la première occurrence du mot :

« direct »,

supprimer la fin de cet amendement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement supprime la présence au sein du conseil métropolitain d'un collège de représentants de communes et la disposition relative au nombre de conseillers métropolitains.